



Carte de séjour "vie privée et familiale" urgentttttttt.....

Par **MamadouF**, le 10/05/2011 à 15:54

Bonjour je me permets de vous écrire pour une question sur l'obtention de la carte de séjour "vie privée et familiale". Je suis étudiant sénégalais ayant un master2 et de père français(décédé), je souhaiterai savoir s'il m'est possible de demander cette carte de séjour. Ma demande de certificat de nationalité a été rejeté suite à une erreur de l'état civil sénégalais.

Par **Domil**, le 10/05/2011 à 16:02

Pour quel motif auriez-vous droit à la carte vpf ?

Par **MamadouF**, le 10/05/2011 à 16:10

Je n'ai plus d'attache au Sénégal, ma mère aussi est morte et j'ai ma sœur et mes oncles maternels sont en France depuis toujours?

Par **Domil**, le 10/05/2011 à 16:23

C'est un motif. Tentez le coup.

Par **MamadouF**, le 10/05/2011 à 16:29

C'est déjà fait Domil, je souhaiterai savoir si cela sera accepté ou pas. Pour information j'ai toujours travaillé depuis que je suis entré en France et je n'ai jamais eu de problème ici, je détiens tous les documents concernant mon père. Pourriez-vous m'aider svp? Merci d'avance.